

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par :

DREAL Grand Est/UD68

Affaire suivie par

Ref : 0006700444_2026_06_03_Arconic_CODOC_échéances_TAR

Colmar, le 3 juillet 2026

Notifié par courriel à :

Monsieur le directeur,

Le service des installations classées m'a rendu compte du contrôle documentaire effectué le 3 juin 2026, dont il vous a communiqué une copie du rapport. Les constats effectués lors de ce contrôle et lors de la visite d'inspection du 10 février 2026 révèlent que les prescriptions portées par l'arrêté de mise en demeure du 11 décembre 2024 sont désormais respectées.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

SIGNÉ

Augustin CELLARD

copie : sous-préfecture de Thann-Guebwiller

Monsieur de directeur
ARCONIC ARCHITECTURAL PRODUCTS
2 rue Marie Curie
68500 MERXHEIM